

La colline, le défend et la forêt méditerranéenne

par 'Ada ACOVITSIOTI-HAMEAU

***Un lieu ou un territoire n'est pas
qu'une entité physique, c'est aussi
une conception intellectuelle et une
construction imaginaire.***

***Les rapports des sociétés
méditerranéennes avec leurs terres
forestières s'expliquent par cette
construction, résultat d'une longue
élaboration qui incorpore situations
et pratiques antérieures.***

***Pour la forêt méditerranéenne,
il est important de comprendre
cette mémoire, afin de l'inclure dans
tout projet futur d'aménagement,
pour un développement harmonieux
des sociétés et des milieux.***

***C'est cet éclairage que nous propose
l'auteur, préférant nous emmener
dans la colline et le défend ... plutôt
que dans la forêt !***

La « forêt méditerranéenne », une notion consensuelle

La caractérisation, l'existence même d'une forêt digne de ce nom en Méditerranée, est un sujet qui suscite régulièrement le scepticisme des naturalistes et des chercheurs en sciences humaines, non pas tant que les étendues arborées y font défaut, mais parce que ces étendues sont morcelées, mélangées à d'autres types de terrain (pelouses, landes, friches, cultures) et diversement pensées et nommées par les populations locales. Les termes utilisés par les habitants et usagers pour désigner ces espaces sont multiples, admettent des variations de sens et s'appliquent sur des terrains modulables. C'est le cas pour les terres appelées colline (*coll[lo] / couálo* ou *bosc / bouasque* : les deux termes sont également usités) dans le Midi français et pour celles désignées comme *défend* (*défans, deffens, devés, défense/s*, etc., selon les documents et les graphies) dans cette même zone. Ces réalités spatiales et culturelles évoquent fortement le *monte* ou *montado* et la *dehesa* ou *devese* ibériques. Par ailleurs, dans les langages du domaine occitan, le terme *foresta* ou *fourest* s'applique à des espaces densément boisés, placés et pensés comme étant hors de l'habitable et du fréquentable, mais aussi hors de ce qu'il est acceptable ou souhaitable de domestiquer. La *fourest* ne se superpose, ni ne se confond avec le *bosc* qui est l'espace boisé habituellement aménagé (« travaillé » dit-on) et fréquenté, mais oppo-

- 1 - La «zone à influence méditerranéenne prépondérante» de l'Inventaire forestier national.
- 2 - C'est le terme retenu par Yves Rinaudo (Rinaudo, 1984) ou par Maurice Agulhon (Agulhon, 1979).
- 3 - Tel Jean-Louis Vernet et son équipe qui parlent de «forêt primaire méditerranéenne» dès les XI^e/XII^e millénaires avant J.C. (Vernet, 1997).
- 4 - Ainsi, pour Martine Chalvet, la notion de «forêt méditerranéenne» se répand à partir du XIX^e siècle et se construit autour d'une valorisation économique, sociale et culturelle des espaces arborés, qui se trouve en décalage avec le système traditionnel d'exploitation des terres : leur mise en valeur agro-sylvo-pastorale globale (Chalvet, 1998).
- 5 - Andrée Corvol, par exemple, explique que ces formations boisées colonisent depuis les années 1960 des « collines de piémont », des espaces « maîtrisés depuis des millénaires », qui n'étaient point donc des forêts mais des campagnes ordinaires, cultivées ou incultes (Corvol, 2009).
- 6 - Cela va dans le sens de la nouvelle organisation de l'IFN qui n'est plus ordonné par département mais divisé en «sylvoécotégions». Le Midi méditerranéen compte une «Provence calcaire», une région «Maures et Esterel» (Provence cristalline), les vallées et massifs de la région niçoise, les «Plaines et collines rhodaniennes et languedociennes», coiffées du SO au NE par l'arc des «Garrigues» et prolongées vers le SO par les plaines et collines du Roussillon. Dans cet ordonnancement, seul l'appellatif «garrigues» traduit une spécificité liant environnement, territoire et société, tout le reste procédant d'une approche géographique au sens large du terme.

sable aux terrains voués par essence à l'habitat et aux cultures. Cette distinction se fait couramment aux abords et au cœur de la montagne péri-méditerranéenne. C'est le cas en haute Provence, par exemple ; en Italie alpine et pré-alpine, également, où au *bosco addomesticato* (domestiqué) se juxtapose une *foresta salvatica* (sauvage). Les prairies (dites « herbages », « montagnes » ou « alpages ») se juxtaposent aussi à ces forêts d'altitude, maintenant entre milieux ouverts et milieux fermés, une dualité de principe (BOYER, 1990). Celle-ci tend à disparaître dans la zone méditerranéenne moyenne et basse¹. Dans cette zone, « inculte », « bois » et « forêt » se mêlent à l'entité spatiale spécifique nommée *colline* qui se juxtapose à une entité de terrains organisés d'emblée pour les cultures et que pourrait indiquer le mot *campagne*.

Dans ce contexte, la « forêt » est synonyme d'agencements d'espaces composites. Souvent, l'énoncé retenu pour en rendre compte est justement celui de « terres boisées »². Terres boisées et/ou incultes, devons-nous ajouter, le dernier qualificatif étant plus un statut à ne pas perdre de vue qu'un état permanent des lieux, puisque des cultures dérobées s'y développent et en disparaissent suivant des rythmes divers. D'ailleurs, le qualificatif « boisé » est aussi essentiellement un statut, désignant l'emplacement d'un couvert arbustif/arboré qui se présente dense ou clairsemé suivant les cycles d'exploitation et les usages des terres. La désignation globale de ces espaces par le signifiant générique « forêt » est le propre des techniciens, des entrepreneurs, mais aussi des artistes et des esthètes. Pour les usagers ordinaires (habitants du territoire et exploitants ou bénéficiaires de la forêt à l'occasion) l'adoption du terme révèle une recherche de facilité d'expression : il s'agit d'un raccourci pour se faire comprendre par le plus grand nombre. Pour les administrations, cette même assimilation découle d'une nécessité d'uniformisation du langage, afin d'établir des règlements et de planifier des actions. Dans le dernier cas, le terme se répand souvent avec des textes législatifs fondateurs (la création et les reformations des Eaux et Forêts du XVII^e siècle, par exemple, pour la France). Toutefois, pendant l'Ancien Régime, il n'y a pas eu de maîtrise pour la Provence, région sans « vraies » forêts, ce service étant confié à l'Intendant de la Marine (consommatrice de bois d'œuvre et de poix) et ses commissaires. Plus tard,

dans les milieux de la recherche et selon les disciplines, le terme « forêt méditerranéenne » est jugé docte et utilisé pour toute époque (dès le Mésolithique par les archéo-botanistes³) ou considéré comme mieux approprié et compris à partir de certaines périodes (le XIX^e siècle, par exemple, pour les sociologues et les géographes du paysage⁴). Une partie de cette forêt est contestée aussi. En effet, la logique réaliste de l'historien qualifie plusieurs espaces boisés du secteur comme des « faux bois » (boisements spontanés d'espaces non forestiers abandonnés) ou comme des « forêts-décors » (entretenu pour le seul plaisir)⁵.

De nos jours, si le terme n'est plus controversé, la tendance est de parler de « systèmes forestiers »⁶ où sont inclus (toujours selon les enjeux et selon les disciplines) des espaces à couvert arboré, arbustif ou herboux, issus d'espaces forestiers anciens ou de reforestations récentes (après 1950) de toutes sortes. Cette acception sous-entend la conviction qu'un équilibre est possible entre toutes ces formations végétales et entre les besoins et aspirations des acteurs qui influent sur leur développement et leur avenir. Dans cette perspective, la reconnaissance⁷ du rôle structurant de la multifonctionnalité inhérente aux espaces boisés méditerranéens reste essentielle. Elle renvoie à leur passé et aux anciens usages qui se trouvent à la base de leur physionomie actuelle mais, aussi, au départ de leurs dynamiques d'évolution. En effet, si certaines pratiques ont disparu ou ont vu leur statut se modifier (le charbonnage ou la cueillette, par exemple), les catégories d'activités exercées au sein de ces espaces (exploitation des ressources ligneuses et minérales, pastoralisme, sorties ludiques, rituelles et festives) restent plus ou moins inchangées. La catégorisation vernaculaire des espaces eux-mêmes et leur perception par les différents acteurs restent également valides. C'est le cas pour des entités comme la colline ou le défend que nous proposons d'analyser par la suite. Évaluer le poids — économique et social — de ces permanences, de ces situations antérieures transmises et acceptées en

7 - Cette «re-connaissance» après une période d'occultation est mise en évidence par Jean-Paul Chassany dans l'introduction du chapitre «Vers une reconnaissance de la multifonctionnalité de la forêt méditerranéenne» qui clôt le volume de trente ans de la revue *Forêt Méditerranéenne* (Chassany, 2008, p. 453).

héritage, équivaut à comprendre les comportements des uns et des autres et à élaborer des stratégies pour la mise en réseau des groupes humains constitués et pour la réduction des conflits liés aux divergences des conceptions sur les modes de valorisation des espaces boisés. C'est dans ce sens qu'une approche « collective et consensuelle » (CHASSANY, 2008) des différentes situations rencontrées d'une forêt à l'autre et des propositions avancées pour leur gestion est résolument une nécessité, mais aussi un devoir envers le milieu naturel et culturel de la Méditerranée.

La « colline » des habitants

Dans l'aire d'acception du terme, nous pouvons postuler que la « colline » des usagers s'assimile à la « forêt » des administrateurs⁸ et que « parler colline » revient à « parler bois ». Le concept éveille toute une série de représentations sur des pratiques ordinaires et d'exception (du bûcheronnage et de la chasse aux festivités saisonnières et les pèlerinages), qui sont indissociables de l'espace physique et mental, du cadre cognitif, qu'incarne le territoire situé hors des terres agricoles. La bipolarité spatiale ainsi constituée comprend des terrains voués à la production, qui restent partiellement et périodiquement en friche (un ensemble *ager + saltus*, les *terres cultes*) et des terrains voués à la prédation, qui sont partiellement et périodiquement nettoyés et jardinés, labourés même et semés (un ensemble *saltus + silva*, la *colline*). Espace admettant des formes variées (végétation basse ou arbustive ou arborée sur terrain égal ou vallonné ou accidenté), la colline retrouve son unité dans les modes de fréquentation et d'exploitation de ses composantes : lisières des champs, abords de pierriers, bosquets touffus, dépressions et élévations boisées ou désertiques. C'est l'uniformité de ces modes d'exploitation et de fréquentation qui rend la dissociation de l'inculte et du boisé délicate, sinon impossible (ACOVITSIOTI-HAMEAU, 2005b, p. 93-94). Dans les rapports avec le territoire à soi — défini comme la synthèse d'un lieu et du vécu qui s'y rattache — la division en deux passe outre la structuration tripartite théorique héritée des agronomes latins. L'organisation des activités, les interactions entre usagers, les réseaux des déplacements oublient le clivage net *ager/saltus/silva*. Ce clivage se



Photo 1 :

Le berger G.F. sort son troupeau de la bergerie de Cuillerets sur le Siou-Blanc, pour le mener paître à la colline adjacente (années 1960, don famille F.).

brouille après le déclin de la domination romaine qui l'avait promu (DESCOLA, 2005, p. 35-36), même si les définitions introduites demeurent toujours des outils qui aident à décrire les territoires et à planifier leur aménagement. Toutefois, partout et à toute époque, ces catégories descriptives ne s'appliquent pas au finage de façon stable. Il en va de même pour les catégories du domestique et du sauvage qui ne se cantonnent pas dans des limites précises et immuables (DESCOLA, art.cit.). Au sein de la bipolarité territoriale évoquée, la taille, la place et l'imbrication de tous les terroirs se réajustent sans cesse.

Cet état des choses est connu par les usagers et ne les gêne pas, comme nous l'explique cet ancien bûcheron de Signes :

« ... la *Limate* (domaine agropastoral sur le plateau de Siou-Blanc) c'est la colline mais il y a la *bastide* ... C'était la plus grosse ferme de Signes çà ... et il y avait des troupeaux ... Quand on y faisait le charbon, c'était la colline. Autrement, c'était la ferme... ».

Vouées actuellement aux parcours pastoraux et à la chasse et conservant un fort souvenir d'événements de la Résistance, les terres de la *Limate*, composées de *plats* à végétation rase, de croupes boisées et de versants rocheux, oscillent toujours entre la *colline* et le cultivé saisonnier ou temporaire suivant les conjonctures. C'est aussi le cas pour les autres domaines qui parsèment ce vaste plateau : l'alternance et le voisinage des activités de prédation et de production font que les unes empiètent sur les autres et que les terrains qui les accueillent pour un temps se dilatent ou se rétractent. Ces

8 - Selon la formule de deux de nos informateurs : « La colline c'est quand on avance... c'est la forêt... c'est tout ce qui n'est pas habité et qui est du bois... ».

9 - La naturalité n'étant pas «une simple énumération de caractères écologiques» mais une «question d'échelles et de territoires» et une résultante du «jeu des acteurs», comme le rappelle Laurent Simon (Simon, 2005, p. 265).

10 - Il s'agit de règles simples mais incontournables : «à bâton ou à *quillâou* levé» (perche plantée ou pierres empilées), le berger doit éloigner son troupeau de la parcelle défendue; le propriétaire légal arrivant à son poste, les autres chasseurs à l'affût se retirent; les arbustes (lierre, laurier-tin, etc.) plantés et/ou taillés pour les grives sont à l'aménageur : on n'y touche pas; et ainsi de suite.

11 - Ces espaces/temps qui s'imbriquent et se superposent sont un point essentiel des connaissances et des accords tacites entre usagers (Acovitsioti-Hameau, 2009).

Photo 2 :

Aménagements pour la chasse dans les bois de la Bouilladisse (Bouches-du-Rhône)



fermes-bergeries de hauteur représentent une portion d'espace domestiqué au sein même de la *colline*. Nettoyé, désherbé, cet espace est dit *propre*. Il côtoie et touche ce qu'on appelle le *sale* : l'espace boisé sommairement débroussaillé afin que les bêtes puissent paître sans se faire mal. Ce *sale* n'est pas pour autant la grosse colline. Espace situé en hauteur ou étalé en contrebas des cultures d'appoint et des pâtures, cette dernière est, en principe, dépourvue d'aménagements et de sentiers installés et tracés pour durer. Laisser délibérément dans un état de naturalité (un aspect que la conscience collective accepte comme naturel)⁹, la *grosse colline* accueille les activités de chasse et de prélèvement et transformation de matières ligneuses et minérales, mais ces activités peuvent aussi se déployer dans les marges avec le *sale* et/ou avec le cultivé, marges devenues *colline* pour la circonstance. Tout est question d'organisation et de connaissance des codes de conduite attachés à chaque type d'espace. Ces codes concernent l'accessibilité des lieux (laisser passer et pouvoir passer), le calendrier, la localisation et la possibilité de co-existence ou de succession des différentes pratiques, le type, la densité et la visibilité des aménagements permis et prohibés, l'usage individuel et/ou collectif de ces aménagements. Qu'ils soient des usagers réguliers ou occasionnels, les membres des sociétés locales et leurs pairs et alliés sont

tenus d'appliquer ces codes de façon quasi-automatique¹⁰. C'est à ce prix que l'équilibre environnemental et social se maintient. Les conflits enregistrés avec d'autres groupes d'utilisateurs (résidents secondaires, touristes, sportifs, aménageurs) découlent, le plus souvent, de confusions quant à la perception et l'opportunité de ces comportements convenables¹¹.

Dans son œuvre monumentale sur l'histoire économique (et sociale) de la Basse Provence d'Ancien Régime, René Baehrel (BAEHREL, 1961, re-édition 1988, p. 192-194) fait état de cette complexité de l'agencement territorial en commentant le cadastre de 1779 d'Auriol :

« ... (il) nous en montre de toutes sortes ... *l'incult pinède* ; *l'incult bosque* aux broussailles d'essences variées et *l'incult garrus* de chênes khermès ; puis les *incults* plus à herbes qu'à bois, comme *l'incult farigoulier* où dominait le thym, ou *l'incult argialas* avec ses ajoncs ; enfin *l'incult rocher*. Expressions savantes, à l'usage des estimateurs de cadastres ; le paysan ne parlait que de la *colline*. Il resterait d'ouvrir n'importe quel registre de délibérations communales pour faire vite connaissance avec la *terre gaste*, le *deffends* de la Lare et le *deffends* de Regagnac, qui, cédés autrefois à la communauté par le seigneur, n'étaient pas encadrés. La nature [une nature fortement humanisée, faut-il préciser] avait semé de ces *incults* un peu partout ... ».

Destinés à tous et à tout, les *incults* sont donc des terres privées ou communautaires, ces deux entités ayant des fonctions et usages identiques mais des statuts juridiques différents : *colline* aux limites floues et soumise pour sa gestion à l'appréciation des propriétaires et usagers, *déffend* spatialement circonscrit et géré par les conseils de communauté. Dans ce texte apparaissent aussi deux analogies essentielles entre *colline* et *déffend* : leur aspect physique, changeant au fil du temps mais comparable, et leur lien avec la *gaste*, l'ensemble de terres où s'exercent les divers droits d'usage¹² et que les seigneurs ont progressivement légué aux communautés pour un prix unique ou en échange de rentes. Cette filiation renforce la dispersion de ces terres et l'élasticité de leurs limites que les consuls de Mazaugues expriment en ces termes :

« ... [elles] consistent à tous les biens qui deviennent *incultes*. Cette terre *gaste* est, par ce moyen, répandue dans tout le territoire et n'a d'autre limite que le terrain cultivé... »¹³.

Diverses récapitulations cadastrales des années 1730 à 1770 permettent à René Baehrel d'avancer quelques chiffres. Les « bois, bosc et mauvais incults » couvrent entre 50 et 60% du territoire à Auriol, Roquevaire, Trets, Nans, Brignoles, La Roquebrussanne. Ils frôleraient les 80% à Cuges et à Gémenos. À Ramatuelle et à Gassin, ils enclavent une portion congrue de « terres fécondes » : ces terres se trouvent « dans l'entre-deux des vallons et collines ». La formule est facilement applicable au reste de la Provence intérieure. Dans la Provence rhodanienne, les *incults* s'étalent en plaine où ils font surtout office de pâturages différemment appréciés suivant leur emplacement et leur couvert herbeux : « terres incultes » et « broussailles » sont moins prisées que les « *coussouls* », près longeant les côtes ou les deltas et les rives des cours d'eau. Pour Istres et pour Salon, écartés du bord de mer, ces terroirs sont dits venir « s'ajouter à l'*incult* de la *colline* » avec lequel ils forment, apparemment, le même ensemble. Pour grossières qu'elles puissent être¹⁴, ces estimations donnent un ordre de grandeur de ces terrains dits improductifs, qualifiés ailleurs (pour le territoire de Signes, DELSERAY 1964) comme « stériles et répulsifs », mais jugés essentiels pour l'économie vivrière tant que celle-ci subsiste (généralement jusqu'au milieu du XX^e siècle avec des prolongations ponctuelles jusque dans les années 1970). Le sentiment de Maurice Agulhon en décrivant le « communal » au lendemain de la Révolution ne diffère pas. Ces « forêts et friches » sont « les unes et les autres inadaptées à la culture », mais l'on ne conteste pas « qu'elles soient destinées à un usage spécifique » (AGULHON, 1979, p. 80). Cet usage se révèle être le même que celui des terres dont est issu le « communal » : un *incult* immense de terres *gastes* ou *vaines* ou *va(c)ques* ou *hermes* ou *bordelières* (toutes ces notions finissent par se recouper) « voué à l'élevage extensif et aux ressources d'appoint » (AGULHON, 1970, p. 35). L'importance de ce/s usage/s n'échappe pas à l'historien : les nouveautés révolutionnaires (dont la propriété individuelle) butent sur les pratiques forgées à partir d'un espace boisé géré et exploité collectivement.

De quelque côté que l'on regarde, la *colline* se présente comme un ensemble discontinu et de superficie changeante qui enserme et interrompt les espaces d'habitat groupé et les campagnes. Boisée ou rase, elle peut toujours évoluer vers un état forestier suivant

les saisons, les cycles des exploitations, les conjonctures économiques, historiques et sociales. Terrain des droits d'usage, mais aussi des activités de détente et de convivialité et des ritualités¹⁵, elle fait émerger une certaine physionomie rurale des territoires. Celle-ci se fonde sur l'importance accordée aux activités agropastorales et forestières, malgré la diminution de leur apport économique et sur l'attention prêtée aux réseaux de proximité (parenté, genres, classes d'âge, clientélisme) et aux aspirations et acceptions d'appartenance locale. La familiarité avec la *colline* et le capital des savoirs précis à son sujet expriment et affirment cette appartenance, pour les groupes comme pour les individus. Ce sont des qualités qui ont contribué à l'intégration de générations d'émigrés italiens et espagnols et qui contribuent encore à la bonne entente entre anciens et nouveaux résidents et au maintien des liens ville/campagne (via, par exemple, l'accueil pour la chasse ou pour les pèlerinages de parents ou amis partis de leur commune d'origine). Identitaires pour les personnes, ces connaissances et l'adhésion à des façons de faire adéquates sont aussi des compétences requises pour les collectivités : une barrière mal placée ou une interdiction mal venue peuvent changer tout un réseau de circulations et pratiques et perturber plusieurs groupes d'usagers.

Une réfection de chemin dans un talweg secondaire de la vallée du Carami, où la voie publique coupe les communications au lieu de les faciliter, est un cas éloquent :

« ... Là, la grande clôture ? Avant c'était la carrairo. Et la mairie a dit, bon ben, on va faire le chemin. Alors ça fait qu'avant le vallon était desservi jusqu'ici et, de l'autre côté, c'était desservi en sens inverse. Et ça fait, quand ils ont relié, ils ont grillagé. Les petits sentiers ne sont plus connectés à la carrairo. C'est la mairie. Mais avant ici c'était une carrairo, c'était le chemin des moutons, nous pouvions passer... ».

Ce témoignage provient d'un riverain qui entretient des postes à grives sur un des coteaux surplombant la voie. D'autres *col-lègues* entretiennent (ou entretenaient) des postes à perdrix. Le coteau est couvert de chênes, pins, genévriers, arbousiers, lauriers-tins et porte à mi-versant un cabanon modeste agrémenté d'une douzaine d'oliviers sur terrasses et d'un petit potager. Pour notre guide, il s'agit ici de la *grosse colline* (pas de sentier vraiment tracé), malgré l'existence du lopin « travaillé » autour du

12 - L'énumération de ces droits revient régulièrement dans les cessions de terres et dans les procès et expertises. L'arrêt d'abolition des « droits forestiers » (exemplaire conservé à Signes, II-1-10, 1789-1790) mentionne le ramage (branchages), le lignérage (bois mort), le bûcherage (bois sur pied), le pâturage, le feuillage (complément alimentaire animal ou compost). Le glandage (païsson des porcs), le relarguier (stationnement de troupeaux), la confection de chaux et de charbon (sous conditions) en sont d'autres. La décision de donner aux propriétaires des parcelles le pouvoir de refuser les droits d'usage des habitants a suscité des conflits dès le début du XIX^e siècle. Deux affaires retentissantes ont, par exemple, impliqué Signes, le Castellet, la Préfecture, les Eaux et Forêts et de nouveaux propriétaires fonciers accusés de passer outre ces « facultés illimitées et sans entraves » (A.D. Var 7P6, 7P7 - 1808 et 1811).

13 - A.C. Mazaugues, FF-10, première moitié du XVII^e siècle, série de procès impliquant la communauté, des particuliers et les seigneurs

14 - Généralement, les « terres boisées » en Provence moyenne à la fin de l'Ancien Régime et au XIX^e siècle sont estimées à 20 à 40% des territoires selon les communes, mais cela implique aussi une prise en compte de la définition de ces terres suivant les sources et les auteurs.

15 - Analyse du contenu sémantique de la colline à travers les usages et les rapports des hommes et du milieu dans C. Bromberger, A.H. Dufour, C. Gontier, R. Malifaud, 1980-1981 et dans A. Acovitsiotti-Hameau, 2005b, p. 29, 30-35, 93-94, 217-218, 314-319.

cabanon. La cohabitation de plusieurs activités de prédation et de production est orchestrée de façon interactive. Parmi les usagers, il y a des propriétaires du foncier, des ayant droits, des habitués tolérés par affinité ou par coutume (on ne refuse ni le passage, ni l'installation d'un poste, même si l'on pose des conditions). Chacun investit un repli de terrain et s'y tient. En passant, on note les changements (sans y toucher), on remet en place une pierre ou une tuile (si nécessaire), on remarque (à l'aspect des aménagements, de la végétation, des passages) qu'un tel est venu ou non. Les ressources considérées comme sauvages (mort-bois, salades *fêres*, champignons, écoulements et réserves d'eau) sont à la portée des tous. Seules les différentes baies sont frappées d'interdiction car elles représentent le nourrissage et l'appât pour le gibier à plume. Les filets d'eau canalisés pour les *buidous* (abreuvoirs pour les oiseaux) servaient aussi jusqu'à récemment (avant la fermeture de la *carrairo*) pour l'arrosage de petits potagers et pour le sulfatage des vignes en pied de coteau. Les troupeaux « rasaient » le coteau pour aller aux plateaux au-dessus du talweg.

Suivant ce modèle, l'espace inculte et boisé est lentement façonné par les activités qui s'y déroulent dans un « désordre ordonné » que tout rural se doit de connaître. Ce type de gestion finit par créer et par préserver une biodiversité qui correspond aux besoins des sociétés utilisant la colline et à l'idée que ces sociétés se font de la nature. L'examen minutieux des traces matérielles laissées par les différentes pratiques montre aussi qu'une

division fonctionnelle des terres s'établit à long terme conférant des vocations spécifiques dominantes aux unités géographiques et aux quartiers. La cartographie des aménagements de plusieurs de ces unités dans le Var, apporte la preuve de cet agencement persistant avec des vallons voués aux artisans et des voies de déplacement de troupeaux (*draïo*) ou des chemins muletiers et carrossables (*carrairo*) placées à mi-pente ou en sommet de coteau. Généralement, ces axes se croisent à la sortie, vers la plaine, ou à l'arrivée, au plateau. Seuls les plats de dépression et de hauteur ont vocation à être cultivés. Malgré le déclin ou la disparition des activités forestières traditionnelles, les points de passages coutumiers et de haltes se conservent et sont repris par les usagers actuels dont des randonneurs et des sylvo-pasteurs. Le caractère saisonnier/occasionnel des structures d'habitat se maintient aussi. Dans ce cadre, les constructions artisanales et pastorales sont de plus en plus souvent recensées et étudiées en tant que témoins patrimoniaux, supports d'une mémoire collective à transmettre.

Le travail du géographe André Humbert (HUMBERT, 1980) sur les *montes* des chaînes Bétiques (SE de l'Espagne, haut bassin du Guadalquivir) souligne aussi le rôle de la gestion paysanne dans l'élaboration de la physionomie de ces espaces de moyenne montagne conçus et exploités de la même façon que la *colline*. Pour expliquer cette variété et son « inconstance » (différences fortes d'une microrégion à l'autre), les facteurs physiques (sol, climat, exposition) s'avèrent insuffisants. « D'autres facteurs » exercent apparemment une influence décisive : très probablement les choix des hommes quant à l'utilisation et la mise en valeur du *monte*. Constitué de terres boisées (chênaies où s'intercalent des oliveraies au-dessous de 1200 m) et d'un *saltus* dont la superficie est difficile à évaluer et dont l'importance (selon les archives et selon les témoignages oraux) paraît primordiale, le *monte* est le terrain des cultures saisonnières et dérobées, du pâturage, des coupes de bois et du charbonnage, de la chasse et de la cueillette. Ses limites fluctuent et il représente 30 à 50% des finages suivant leur situation géographique et l'époque. La constitution de ces espaces est complexe, car elle provient de cessions et contrats entre détenteurs du dominium des terres, particuliers et communautés. Le sol (*suelo*) appartenant à la royauté ou aux seigneurs, seul le

Photo 3 :

Los montes de Montalbán
en Aragon, Espagne
(alt. 800-1200 m)



couvert (*vuelo*) et ses usages font généralement l'objet de ces transactions. Au fil du temps, l'espace devient propriété communale ou individuelle, mais là aussi (et au moins jusqu'aux années 1980) seule une partie (les *propios*) sont possibles à disposer librement (vendre ou louer). Le reste (les *comunes*) sont des terres inaliénables, qui ne profitent qu'aux membres des communautés tant que des usages sont d'actualité. Dans ces évolutions, la *dehesa* (équivalent du défend) finit par se confondre avec la terre pastorale. Le *monte* des chaînes Bétiques est assidûment fréquenté entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, suscite des conflits et l'intervention de l'État (règlements pour les usages) autour de 1750 (constitution, entre autres, d'un « cadastre des chênaies »), reste opératoire au XIX^e et au début du XX^e siècle et connaît un abandon progressif à partir des années 1960. La catégorie spatiale est toujours valable et des usages comme l'approvisionnement en bois, la chasse, le pâturage, les cultures saisonnières subsistent à côté de nouvelles fréquentations sportives et de loisir.

Appartenant au corps de la communauté (tout comme la *colline*), le *monte* devient de plus en plus un enjeu identitaire avec la promotion de certaines activités et constructions en patrimoines immatériels et matériels. L'initiative pour ces évolutions est souvent prise par des associations et entérinée par des instances administratives, mais le consensus autour de projets culturels/touristiques n'est pas généralisé. Ce type de projet s'avère souvent incompatible avec les utilisations vernaculaires des lieux, qui ne s'accommodent pas de fréquentations récurrentes massives sans raison évidente (la curiosité ou la contemplation n'en étant pas). L'exemple du *monte* de Cantalobos sur la commune de Montalbán en Aragon (PAINAUD, 2003) est un cas récent de patrimonialisation bien vécue mais peu exploitée faute d'accord parmi tous les acteurs. Mollement étagé entre plusieurs vallons et gorges et faiblement boisé, ce plateau accueille, dès le XVI^e siècle, des cultures annuelles, qui deviennent terres pastorales après les moissons et terres de chasse et de cueillette après les semailles d'automne. Un maraîchage familial et quelques installations apicoles occupent les marges du plateau. Florissant jusqu'à l'entre-deux guerres, l'agropastoralisme saisonnier décline après les années 1950, mais se maintient encore en dilettante. Les aménagements de séjour (quelques fermes-bergeries et de nombreuses

cabanes d'agriculteurs réinvesties, selon la saison, par des bergers, des chasseurs, des promeneurs) sont visibles et lisibles. Le secteur a bénéficié de crédits européens pour la restauration de certaines de ces cabanes et pour la mise en place d'un circuit de visite. L'enthousiasme et le succès du chantier ont donné place à une fréquentation pédagogique et touristique très modérée, calée sur les intervalles des activités agricoles (production de fourrage), pastorales (parcours de mi-saisons) et cynégétiques. Pour le moment, le *monte* ou la *colline* sont plus conçus comme des espaces de vie et sources de produits du quotidien que comme des conservatoires naturels et culturels.

Le défend des communautés

Tantôt ouvert, tantôt réservé, le *défend* fait partie de la *colline*. À la base, le terme désigne le statut en vigueur d'un périmètre territorial : celui-ci est laissé libre ou est interdit pour une/des activité/s précise/s. Ainsi, des « défenses » (de coupe, de pâture, de brûlis, de cueillette, etc.) peuvent frapper une parcelle privée ou une terre publique, mais les propriétaires doivent observer certaines règles et procédures. Un champ moissonné ou fauché, par exemple, ne peut pas être soustrait au pâturage de façon permanente. Son interdiction est obligatoirement signalée par un empilement de pierres ou par une perche fichée sur un tertre. Un *clos*

Photo 4 :

Un poste de chasse sur le plateau de Camp / Siou-Blanc et les plateaux et collines du Centre-Var en arrière-plan.



16 - A.C.Toulon BB26, f°21

17 - À Gémenos en 1692 (A.C.DD2) ou à Mazaugues pendant une grande partie des XVII^e et XVIII^e siècles (A.C.FF1-10, 21, 24, 25...).

18 - Il s'agit souvent de « triages » : le seigneur garde en toute propriété 1/3 de ces terres et cède les droits d'usage sur les 2/3 restants au « corps de communauté » : à tous les habitants et ayant droits au territoire. Les communautés assimilent ce renoncement à une perte de la propriété du foncier, ce que plusieurs familles seigneuriales contestent en renouvelant de temps à autre les demandes de redevances. Les conseils communaux de leur côté s'emparent des droits d'usage en levant des taxes ou en affermant certaines activités. Les servitudes frappant les terres incultes et boisées sont théoriquement abolies en 1791 mais elles continuent à s'exercer dans les faits, surtout dans les secteurs forestiers où, pour les populations du Midi, la propriété privée (dans le sens de privative, ne souffrant la présence ou le passage d'autrui) constitue une hérésie. Le travail de Nadine Vivier (Vivier, 1998) met en évidence ces situations, ainsi que les difficultés causées par les procédures de cantonnement et d'allotissement.

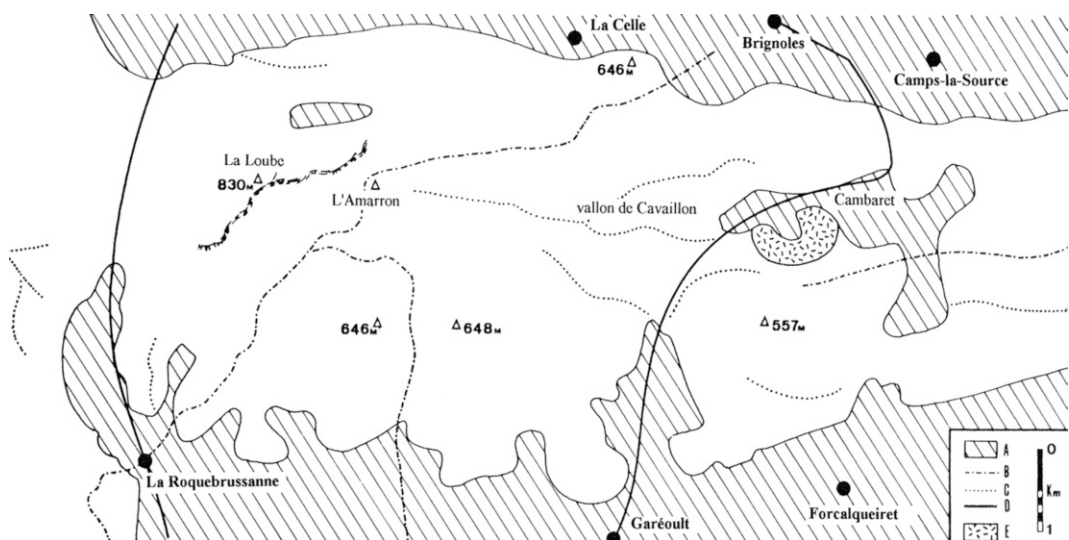
(domaine clôturé, le plus souvent par des murs en pierre) peut faire ou non partie des parcours pastoraux et accueillir ou non des charbonnières ou des postes : s'affilier donc ou non à la colline. Les coupes aussi sont cédées ou interdites par quartiers et par périodes. Pour un secteur incendié, boisé ou en cultures, la mise en défense peut durer jusqu'à dix ans, ce délai étant encore valable de nos jours. Par un arrêt datant de 1763 et conservé à Toulon¹⁶, le Parlement d'Aix interdit de défricher, de semer ou de cultiver « les lieux penchans et ardues et les lieux dans les bois qui auront été incendiés » ainsi que d'y introduire du bétail pour un laps de temps de 6 ans. Des défenses générales de transporter « hors du territoire » du bois coupé ou ramassé, des glands, des écorces, des végétaux et ramées destinées au nourrissage et aux litières sont récurrentes dans les décisions des conseils. Elles concernent tous les acteurs sociaux y compris les seigneurs accusés de « *contravenir la terre gaste* » ou de s'approprier l'argent de coupes revenant à la communauté¹⁷. Les décisions de l'Ancien Régime sont encore utilisées au XIX^e siècle pour plaider les causes forestières, tandis que les procédures de cession d'exploitation perdurent jusque récemment : c'est le cas pour les droits de coupe et de parcours pastoral sur les versants du Mourre d'Agnis ou pour les ventes de coupe sur le plateau de Siou Blanc (ACOVITSIOTI-HAMEAU, 2005b, p. 135-138).

Dès les premières transactions entre seigneurs et communautés pour l'administration et la jouissance des terres où s'exercent

les droits d'usage (les « libertés » des habitants)¹⁸, le *défend* glisse du sens de procédure vers un sens de catégorie spatiale : un ensemble foncier en état de *colline* où la communauté a la faculté d'imposer des défenses. C'est dans ce sens que nous devons comprendre l'expression : « (telle communauté) a eu (telle terre) en défens ». Communautaires et indivis, ces *défends* le sont et le restent souvent jusqu'à nos jours où ils marquent la toponymie de la quasi-totalité des finages. Leur gestion est la même que celle du reste des terres incultes et boisées (la coutume a ici force de loi), mais la communauté intervient dans cette gestion en tant que personne morale et peut donc en tirer profit en louant ou en mettant à ferme plusieurs ressources, en vendant même des parties d'un ensemble, qui, en principe, devrait être inaliénable. Circonscrit de façon précise (même si ces limites peuvent changer d'un exercice à l'autre) et géré « par écrit », le *défend* se distingue de la colline qui n'a de consistance qu'au travers les dires et les agissements de ses usagers. Ceux-ci font d'ailleurs de temps à autre incursion dans les défends et profitent de leurs ressources sans tenir compte des prescriptions communales. Pour les bois de l'Amarron et de Bonnegarde, gérés par Brignoles, des plaintes et des condamnations pour coupes et charbonnage sans autorisation sont connues dès le XV^e siècle (LEBRUN, 1897). La Lare à la Sainte-Baume, la Verrerie et Thèmes dans la baronnie de Forcalqueiret, les Brasques et Hubacs au Val, Saint-Ferreol à Lorgues ou le Malmont à Draguignan sont quelques autres *défends*

Fig. 1 :

Division fonctionnelle de l'espace autour du massif de la Loube (Var).
 A : Dépressions cultivées
 B : Chemins des troupeaux
 C : Vallon d'artisanats forestiers
 D : Aire avec vestiges de gemmage.



connus dans le Var. Certains d'entre eux sont gérés directement par les communautés, pour tout ou partie de leur exploitation. D'autres sont mis en fermage. Pour ces derniers, la cession de ferme se fait aux enchères comme à l'accoutumée, à périodicité variable (annuellement à Forcalqueiret, tous les quatre ans au Val, tous les six ans à Draguignan) : une mise à prix qui fluctue considérablement d'un lieu à l'autre et d'un fermage à l'autre. Les adjudicataires sont des financiers modestes qui ont des intérêts dans la filière bois, comme à Draguignan (ACOVITSIOTI-HAMEAU, 2005a), mais nous rencontrons aussi de gros investisseurs, tel Pierre Bonnet, chirurgien, qui arrente en 1712 au Val « les moulins à huile et à blé, les fours et les défens de la Brasque et des Hubacs » pour quatre ans et pour 900 livres par an¹⁹.

Les quartiers des Brasques, Hubacs et Sambles au Val sont mis en défend au moins à partir de 1496²⁰. D'après les baux à ferme compulsés²¹, ce *défend* est exploité pour le bois (quelques coupes en chênaie mêlée de pins, mais surtout ébranchages), pour le pâturage (ramage et herbage), pour des cultures périodiques (deux lots de terres labourables cultivées en alternance) et pour des distillations occasionnelles (genévriers cades et romarins). Une compascuité²² est aussi établie avec le village limitrophe de Correns, dont les troupeaux suivent des itinéraires

spécifiques pour accéder à certaines pâtures. De leur côté, les gens de Correns doivent laisser des passages pour que ceux du Val accèdent à des abreuvoirs. Le glandage n'est pas mentionné dans ces contrats. Il est possible que la communauté l'exploite en régie directe. La zone de la Brasque est toujours communale au XIX^e siècle. En 1870, une cession de coupe concerne une superficie d'un peu plus que 8 hectares de « chênes âgés de 20 ans » dont on en réserve 40 désignés par le garde local²³. Le même garde désigne les pins à abattre (il y en avait donc), une fois la coupe finie. L'entrepreneur peut écorcer le bois et établir deux fours à chaux. En plus des charges (70 francs), il doit 3000 kg de bûches et 4 bornes en pierre de taille à l'administration forestière (le tout livré au Val).

De nos jours, ces mêmes quartiers sont le domaine de la chasse, de parcours pastoraux occasionnels, de coupes de maintien. Des vestiges de sites de charbonnage, de chauffours et de quelques gros cabanons rappellent que les artisanats et l'agropastoralisme forestiers représentent un passé très récent. Le toponyme Défens désigne aujourd'hui une partie de l'ensemble, mais les Brasques (au pluriel) désignent bel et bien une forêt aux contours incertains, aux statuts juridiques multiples (public/privé qui se mêlent), étendue entre plusieurs communes et revendiquée par au moins deux d'entre elles (Bras et le Val) comme une terre ouverte aux activi-

- 19 - A.C.Le Val, DD1 f°34
- 20 - A.C.Le Val, BB2 f°5
- 21 - A.C.Le Val, DD1, années 1708, 1712, 1744, 1748, 1752, 1756, 1768...
- 22 - Droit de pacage qui appartient en commun à plusieurs communautés d'habitants.
- 23 - Inspection de Brignoles. Forêts communales. Coupes ordinaires.

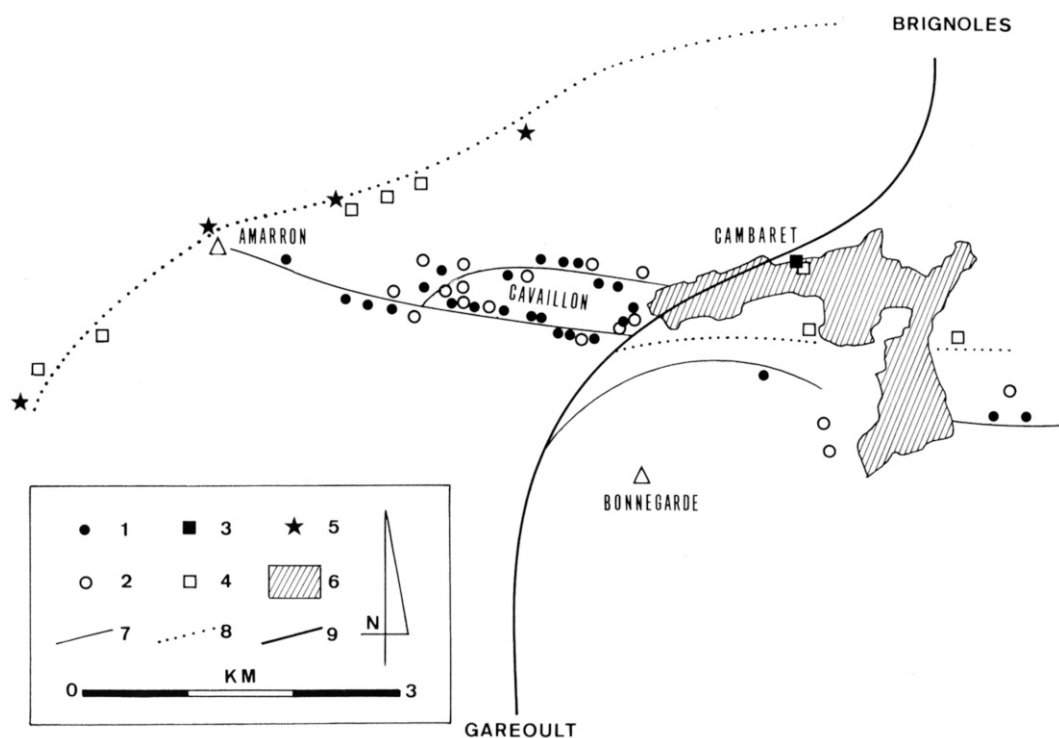


Fig. 2 :
Le vallon Cavaillon et la Draie de l'Amarron (retombées NE de la Loube, Var).
1. Site de charbonnage,
2. Four à chaux,
3. Ferme ou bastide,
4. Site pastoral,
5. Point d'eau,
6. Plan cultivé,
7. Sentier d'artisanats forestiers,
8. Chemins des troupeaux,
9. Route médiévale Toulon-Brignoles.



Photo 5 :
Pierrier en limite
de cultures à Bras (Var)
avec poste de chasse
sur son sommet.

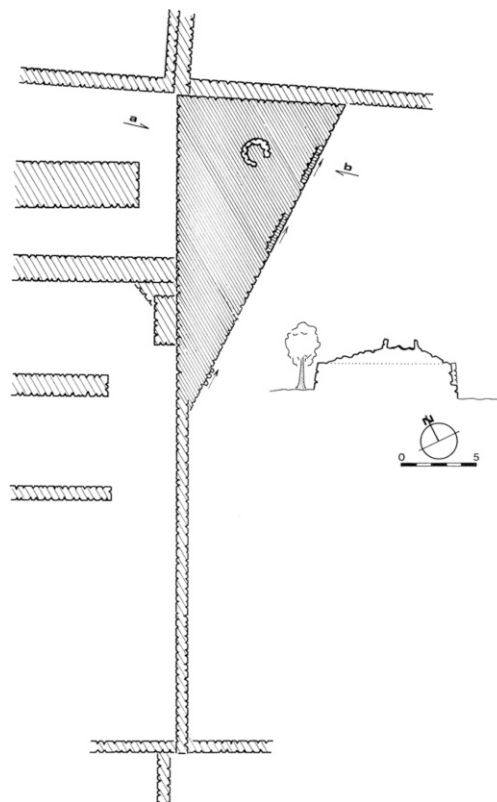


Fig. 3 :
Plan et coupe
du pierrier de Bras

tés de parcours et de loisir et comme une terre emblématique, constitutive de leur histoire et de leurs culture et sociabilité actuelles. Partie institutionnelle de la colline informelle, le défend reprend l'ambivalence et la variabilité de cette dernière (ACOVITSIOTI-HAMEAU, 2005b, p.314), tout en formalisant des règlements pour organiser la multifonctionnalité évolutive de l'espace.

Un équilibre à renouveler sans cesse

Si la mise en ensemble des terres incultes et boisées fait sens, comment arriver à se retrouver parmi toutes les réalités et vérités évoquées ici, comment les concilier et les utiliser au mieux pour l'épanouissement des sociétés et des milieux ? D'un point de vue anthropologique, une seule méthode semble fiable : ne faire l'économie d'aucune d'entre elles. Pierre Dérioz ne préconise pas autre chose en écrivant que « ...les forêts méditerranéennes doivent être envisagées à travers la place qu'elles occupent au sein des systèmes territoriaux... » (DÉRIOZ, 2011). Cela signifie que le territoire est un tout et que la forêt n'existe que parce que les autres catégories territoriales existent. Ce postulat va de pair avec un autre : pour qu'il y ait système, il faut une interaction entre les données du milieu physique et les données du milieu socioculturel, les besoins et les volontés des usagers. Ces données ne sont pas que matérielles. Gaston Bachelard (1957), philosophe, et Joël Bonnemaïson (2000), géographe, soutiennent tous les deux qu'un lieu ou un territoire est d'abord conception intellectuelle et construction imaginaire avant d'être réalisation de terrain. Des éléments qui expliquent les rapports des sociétés méditerranéennes avec leurs terres forestières se trouvent aussi certainement au cœur de cet imaginaire. Volet physique, volet institutionnel et volet mental s'imbriquent donc intimement pour façonner les différents espaces et, de ce fait, formes, fonctions et statuts se modifient de concert. Ainsi, le pierrier qui borde une parcelle introduit un corps nouveau dans le paysage (forme), représente une limite (fonction) et indique l'interruption ponctuelle du terrain cultivé privé au profit du terrain inculte collectif, ce qui permet l'installation de postes de chasse à son sommet (statut). Le système territorial s'agence autour de ce type de modulations qui ont un passé et un

devenir. En effet, les aspects présents des territoires ne sont que le résultat d'une longue élaboration qui incorpore des situations et pratiques antérieures. Cet héritage — « qu'on le sache ou qu'on l'ignore », pour paraphraser Claude Lévi-Strauss²⁴ — crée une « dynamique de mémoire » organisatrice de toute transmission (JEUDI, 1995), difficile à infléchir et impossible à refouler. Faute de pouvoir la contrarier, nous devons comprendre cette mémoire et, pour la forêt méditerranéenne, l'inclure dans tout projet futur d'aménagement et d'exploitation. C'est au niveau de cette compréhension qu'une recherche conjugée, environnementale, historique et anthropologique, apparaît essentielle. Cette pluridisciplinarité ne peut qu'être exercée sur plusieurs rythmes et échelles, le souci du détail du chercheur compensant les survols des services et vice-versa.

A.A.-H.

Bibliographie

- 'A. Acovitsioti-Hameau, 2005a, « Le Malmont à Draguignan : statuts et usages d'un espace boisé de l'Ancien Régime à nos jours », *Forêt méditerranéenne*, XXVI : 2, p. 185-192
- 'A. Acovitsioti-Hameau, 2005b, *Côté colline. Pratiques et constructions de l'espace sylvo-pastoral en Centre-Var*, Publications de l'Université de Provence, 340p.
- 'A. Acovitsioti-Hameau, 2009, « Le temps et l'espace dans les pratiques pastorale et cynégétique », dans Joël Candau (éd.), *Temps en partage, ressources, représentations, processus*. Actes du 129^e congrès du CTHS, Besançon 2004, p. 15-26
- M. Agulhon, 1970, *La vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution*, Paris, CNRS, Société des études robespierristes, 531p.
- M. Agulhon, 1979, *La république au village*, Paris, Seuil, 544p.
- G. Bachelard, 1957 (1998), *La Poétique de l'Espace*, Paris, Quadrige, PUF, 214p.
- R. Baehrel, 1961 (1988), *Une croissance. La Basse Provence rurale de la fin du XVI^e siècle à 1789*, Paris, SEVPEN (EHESS), 842p.
- J. Bonnemaïson, 2000, *La géographie culturelle*, Cours de l'Université Paris I, CTHS, 152p.
- Ch. Bromberger, A.H. Dufour, C. Gontier, R. Malifaud, 1980-1981, « Les varois et leurs collines : les enjeux symboliques d'une passion », *Forêt méditerranéenne*, II.2 et III.1, p. 193-200 et 45-56
- M. Chalvet, 1998, « La forêt méditerranéenne au 19^e siècle : un espace naturel ou construit ? », *Annales du Midi*, Privat, p. 185-204
- J.P. Chassany, 2008, Introduction au dossier « Vers une reconnaissance de la multifonctionnalité des forêts méditerranéennes », *Forêt méditerranéenne*, XXIX : 4, p. 453-454
- A. Corvol, 2009, « La forêt méditerranéenne : une forêt ou un décor ? », *Forêt méditerranéenne*, XXX : 4, p. 287-292
- Ch. Delseray, 1964, *Les modes d'utilisation des sols à Signes*, DES de Géographie, sans numérotation de pages
- P. Dério, 2011, « Forêts, sociétés et territoires en Méditerranée : pour une approche intégrée et participative de la place de la forêt dans les systèmes territoriaux », *Forêt méditerranéenne*, XXXII : 4, p. 505-512
- Ph. Descola, 2005, « Le sauvage et le domestique », *Nouvelles figures du sauvage*, *Communications*, p. 17-39
- H. Jeudy (dir.), 1995, *Patrimoines en folie*, Paris, MSH, 298p.
- A. Humbert, 1980, *Le monte dans les chaînes sub-bétiques centrales (Espagne du sud)*, Publications du département de Géographie de l'université de Paris-Sorbonne, n°10, 224p.
- E. Lebrun, 1897 (1973), *Essai historique sur la ville de Brignoles*, Brignoles, 795p.
- Albert Painaud Guillaume, 2003, « Monte pastoril de Teruel (Aragon) », dans A. Acovitsioti-Hameau, *Parcours de pierres*, restitution du projet homonyme du programme Culture 2000, Supplément n° 11 au Cahier de l'ASER, p. 13-18
- Y. Rinaudo, 1984, « Du passé au présent : la forêt méditerranéenne et ses déséquilibres », *Forêt méditerranéenne*, VI : 2, p. 125-126
- S. Laurent, « Conclusion : oui », dans P. Arnould, E. Glon (dir.), *La nature a-t-elle encore une place dans les milieux géographiques ?*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p. 263-267
- J.L. Vernet, 1997, *L'homme et la forêt méditerranéenne de la préhistoire à nos jours*, Paris, Errance, 248p.
- N. Vivier, 1998, *Propriété collective et identité communale, les biens communaux en France (1750-1914)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 352p.

'Ada ACOVITSIOTI-HAMEAU
Association
de sauvegarde,
d'étude
et de recherche pour
le patrimoine naturel
et culturel (ASER)
du Centre Var
Maison de
l'Archéologie
21 rue de la
République
83143 Le Val
Tél. : 04 94 86 39 24
Fax : 04 94 86 48 12
aser2@wanadoo.fr
http://asercentrevar.free.fr

Crédit photographique
ASER
Crédit graphique
Philippe Hameau

24 - Commentant dans
«La voie des masques»
(1979, Agora, Plon,
p.128) l'impossibilité de
créer ex nihilo de mythes,
systèmes sociaux,
artefacts ou objets d'art.

Résumé

Si le mot « forêt » désigne une catégorie d'espace pour les personnes qui le considèrent d'un point de vue administratif, technique, économique, écologique ou esthétique, ce mot n'est pas usité par les membres des sociétés locales qui le pratiquent au quotidien. Pour ces derniers, l'étendue boisée fait partie d'ensembles plus vastes et plus subtils, qui rendent compte des catégories du domestique et du sauvage dans toute leur variabilité. Dans le Midi français, la colline et le défend sont les composantes essentielles des terrains désignés par ailleurs comme forestiers. Ils ont des équivalents dans le reste de la région méditerranéenne. Le caractère évolutif et multifonctionnel des terroirs ainsi désignés, génère d'emblée une diversité géomorphologique, végétale et animale, orchestrée plus ou moins par l'homme et sans cesse réajustée suivant les conjonctures naturelles, historiques et sociales. Pour connaître la physionomie de ces espaces, le récit et le ressenti des usagers est tout autant probant que le recours aux archives et aux études naturalistes.

Summary

Hills (*colline*), the out-of-bounds (*défund*) and Mediterranean forests

For those whose perspective is administrative, technical, economic, ecological or esthetic, the word "forest" designates a type of spacial category whereas the word is not used as such in day-to-day life by the people who actually live and work there. For such people, woodlands form part of wider, more subtle contexts which endow the concepts of domestication and wildness with their full scope. In the part of southern France known as the Midi -essentially Mediterranean-, *colline*, literally hills but, rather, free marginal land and *défund*, literally unauthorised i.e. out-of-bounds but, here, waste and bush, are essential constituents of areas otherwise referred to as forest or woodland and their equivalents exist in other parts of the Mediterranean Rim. Because such areas evolve and are multifunctional, they generate in varying degrees via the users' activities a diversity in in geomorphology and in plants and animals whose ongoing readjustment reflects particular natural, social and historic situations. To understand the make-up and appearance of such areas, the way their actual users feel and talk about them is at least as informative as recourse to archives and studies in natural science.

Resumen

El monte, la dehesa y el bosque mediterráneo

Si la palabra "bosque" indica una categoría de espacio para las personas que lo consideran desde un punto de vista administrativo, técnico, económico, ecológico o estético, dicha palabra no es utilizada por los miembros de las sociedades locales que lo practican de manera cotidiana. Para estos últimos la extensión arbolada hace parte de conjuntos más vastos y sutiles que rinden cuenta de categorías de lo doméstico y de lo salvaje en todas sus variables. En el sur de Francia el monte (*colline*) y la dehesa (*défund*) son los componentes esenciales de los terrenos designados comúnmente como forestales. Estos tienen equivalentes en el resto de la región mediterránea. El carácter evolutivo y multifuncional de los suelos así denominados, genera de inmediato una diversidad geomorfológica, vegetal y animal, orquestada de forma más o menos explícita por el ser humano y reajustada indefinidamente según las conjeturas naturales históricas y sociales. Para conocer la fisionomía de esos espacios el discurso y las sensaciones de los habitantes son tan importantes como el recurso a los archivos de estudios naturales.